

Communiqué du 21 juillet 2021

Mise à disposition de la note d'information en réponse et du document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables établis par



dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions de la société Altur Investissement initiée par la société Altur Holding

Le présent communiqué établi par Altur Investissement est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).



En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 20 juillet 2021, apposé le visa n°21-343 en date du 20 juillet 2021 sur la note en réponse établie par la société Altur Investissement relative à l'offre publique d'achat visant les actions Altur Investissement non encore détenues par Altur Holding.

Le document incluant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Altur Investissement a été déposé auprès de l'AMF le 20 juillet 2021 et mis à la disposition du public le 21 juillet 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

La note en réponse établie par Altur Investissement dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions Altur Investissement initiée par Altur Holding ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Altur Investissement sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Altur Investissement (www.altur-investissement.com) et peut être obtenu sans frais auprès au siège social de Altur Investissement (9 rue de Téhéran – 75008 Paris).

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.